

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.179 B

Contrat territoire-lecture 2024/2026 : demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Nouvelle – Aquitaine pour une assistance maîtrise d'ouvrage

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_179B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.12.179 B**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE 2024/2026 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DE NOUVELLE – AQUITAINE POUR UNE ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes

Ambition : Fédérer par la culture

Enjeux : Lecture facteur d'inclusion et d'équité

Solidarité et équilibre dans les politiques publiques

Emancipation par l'enseignement et l'éducation

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 1 : Accès service culture
- ODD 4 : Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité
- ODD 10 : Réduire les inégalités

En 2005, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême qui regroupe 16 communes reconnaît l'intérêt communautaire d'un Réseau Informatisé de Lecture Publique (RILP) alors en cours de constitution jusqu'à intégrer 10 bibliothèques en 2012. L'ouverture en 2015 de L'Alpha, équipement communautaire, conforte l'identité, l'activité et l'attractivité de ce réseau. L'Alpha a vocation à assurer une mission de coordination et de mise en œuvre des politiques de lecture publique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2017, en raison de la fusion des intercommunalités, GrandAngoulême est passé de 16 à 38 communes, autorisant ainsi une extension du réseau à l'ensemble des communes de l'agglomération.

Le RILP permet aux bibliothèques et médiathèques partenaires de partager un logiciel de gestion et un portail communs, de délivrer une carte de lecteur unique et d'offrir aux usagers une offre numérique gratuite. En outre, le festival « Petites Oreilles en Goguette », promouvant la lecture auprès des tout-petits et de leurs familles, irrigue les médiathèques de GrandAngoulême tous les ans pendant plusieurs semaines.

Le Contrat Territoire-Lecture (CTL) 2024-2026, signé entre l'Etat et la communauté d'agglomération, s'adresse aux élus de la collectivité, aux professionnels et bénévoles du réseau des médiathèques ainsi qu'aux publics, destinataires finaux des services mis en œuvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_179B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

Les signataires souhaitent poursuivre et intensifier les politiques à l'œuvre dans le domaine de la lecture publique. Ils entendent favoriser la synergie entre les actions existantes et proposer de nouvelles pistes d'actions visant à développer la lecture publique sur le territoire de GrandAngoulême.

L'objectif recherché est la poursuite du développement et du renforcement du réseau des médiathèques de GrandAngoulême en s'appuyant sur les axes de travail suivants :

- La définition de la gouvernance du réseau des médiathèques ;
- La formation des professionnels et des bénévoles du territoire ;
- Le développement d'actions culturelles communes ;
- Le développement d'une communication structurée et harmonisée.

Le premier axe de ce contrat vise à donner aux élus tous les éléments informatifs pour conduire au développement stratégique et au fonctionnement du réseau des médiathèques de GrandAngoulême.

Pour atteindre cet objectif, GrandAngoulême souhaite recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à un cabinet d'ingénierie culturelle qui apportera un diagnostic de la lecture publique sur le territoire ainsi que des propositions de schémas de gouvernance. Ces travaux d'études et de réflexion devront permettre d'aboutir à l'établissement d'une gouvernance adaptée au contexte local et aux besoins de ses habitants, en rapport aux ambitions du futur schéma de développement intercommunal de lecture publique de GrandAngoulême.

Il est proposé de demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2024 un soutien financier d'un montant de 20 000 €, pour le recours à cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Le budget prévisionnel de cette AMO, pour l'année 2024, s'élève à 45 000 €, correspondant au plan de financement suivant :

Budget global		
AMO CTL/Réseau	45 000 €	100,00 %
TOTAL	45 000 €	100,00 %
Recettes (hors valorisation)		
DRAC	20 000 €	44,44 %
Autofinancement- GrandAngoulême	25 000 €	55,56 %
TOTAL	45 000 €	100,00 %

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter des subventions notamment auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture (CTL).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents afférents à ce projet.

<p>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024_12_179B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024